

Je fais un don pour les mariages

Données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, droit que vous pouvez exercer par simple demande à communication@dio16.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer votre paiement, et pour les opérations de communication du diocèse d'Angoulême.

## Pourquoi donner?

Ces offrandes sont faites au cas par cas, pour les grandes occasions : baptême, mariage, funérailles.

**Ce don** permet aux paroisses de couvrir les frais liés à la préparation et à la cérémonie (livrets et documents, électricité, fleurissement, chauffage, etc.).

**Combien donner ?** Pour le mariage, il est conseillé une offrande de 300 € ou 5% des sommes totales engagées pour la journée.

## **Contact:**

Service Ressources – ressources@dio16.fr – 05.45.91.34.44 Association diocésaine d'Angoulême – 226 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême

Conformément à la loi de 1905, l'Église ne perçoit aucune subvention pour accomplir sa mission. Le diocèse d'Angoulême vit principalement des dons des fidèles. Merci pour votre soutien.

The form is not published.

## Pourquoi donner?

Le Denier est la principale ressource financière du diocèse et des paroisses, tous les chrétiens sont appelés à participer au Denier en fonction de leurs moyens.

**Don de participation**, le Denier est une démarche de justice : il permet d'abord de faire vivre les prêtres, ainsi que les laïcs salariés, en charge de l'animation pastorale, de l'accueil ou encore de l'administration...

**Combien donner ?** Pour comprendre comment est utilisé l'argent collecté grâce au Denier, voici quelques repères chiffrés :

100 € = 1 semaine de traitement d'un prêtre

250 € = 1 semaine de formation d'un séminariste

500 € = 2 mois de complément de pension d'un prêtre retraité

## **Contact**

Service Ressources – denier@dio16.fr – 05.45.91.34.44 Association diocésaine d'Angoulême – 226 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême

Conformément à la loi de 1905, l'Église ne perçoit aucune subvention pour accomplir sa mission. Le diocèse d'Angoulême vit principalement des dons des fidèles. Merci pour votre soutien.

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 16/11/2025 - https://charente.catholique.fr/dons-mariages/